

CONSTRUIRE SA CITERNE D'EAU DE PLUIE ?

CONCEPTION DE LA CITERNE

Nous avons vu dans la fiche 73 qu'un toit de 100m² permet de récolter annuellement 80 à 120m³ d'eau, il faut donc prévoir pour une telle maison une citerne de 12 à 14 m³ de volume utile (3mx2mx2m)

Il est toujours préférable de prévoir une citerne plutôt trop grande que trop petite...

CONSTRUCTION DE LA CITERNE

Il est conseillé de construire la citerne en béton, car ce dernier permet de neutraliser l'acidité naturelle de l'eau de pluie. Une eau acide corrode les canalisations métalliques! Dans tous les cas, éviter les citernes en plastique ou en métal.

La citerne pourra être préfabriquée (volume de 1,5 à 15 m³) ou construite sur place par coffrage.

La citerne sera autant que possible divisée en deux compartiments, le plus petit (10 à 20 % du volume total) servant de décanteur avant déversement dans le grand compartiment. Le groupe hydrophore puisera l'eau dans le fond du grand compartiment.

La citerne devra être munie d'une ouverture suffisamment grande pour permettre d'y pénétrer (trou d'homme/chambre de visite). Un trop plein doit permettre d'évacuer l'eau excédentaire.

OÙ PLACER LA CITERNE ?

Placer de préférence la citerne à côté de la maison, à 3 mètres des fondations ou dans une cave en veillant à la stabilité de l'édifice.

LES ACCESSOIRES DE LA CITERNE

Le groupe hydrophore

Le groupe hydrophore pompe l'eau hors de la citerne et l'envoie dans les canalisations. Cette pompe est munie d'un réservoir tampon (20 à 300 litres). Dès que le réservoir est vide, la pompe se met en marche. La puissance nécessaire pour la pompe (de 0,45 à 2,25 kW) dépendra de l'utilisation nécessaire. La pompe devra être placée à l'abri du gel.

Attention, aucun raccordement direct avec l'eau de distribution n'est admis.

Les filtres

On place un filtre dit primaire avant

l'entrée de l'eau dans la citerne afin d'éviter que des feuilles ou de petits animaux tels que rats, souris, grenouilles, ne tombent dans la citerne. A la sortie du groupe hydrophore, on placera un filtre d'au moins 20 µm pour retenir les particules fines. Attention, il faut veiller à nettoyer régulièrement les filtres.

L'aérateur

Une aération de l'eau, à l'aide d'un compresseur d'air pour étang, évite les éventuels problèmes d'odeurs de la citerne ! L'aération empêche la dégradation anaérobie de la matière organique.

ENTRETIEN ET DIFFICULTÉS

L'intérieur de la citerne doit être nu, sans recouvrement imperméabilisant. Le revêtement en ciment a une durée de vie de plusieurs dizaines d'années.

Idéalement, la citerne sera vidangée et nettoyée chaque année ou à tout le moins tout les 3 ou 4 ans. Les gouttières seront nettoyées régulièrement afin de parer à l'accumulation de feuilles ou de boue. La vidange consiste à pomper ou à laisser s'écouler l'eau par le robinet et, si nécessaire, à faire aspirer le fond vaseux par un camion-citerne de vidange. Surtout, ne pas désinfecter, c'est inutile et dangereux pour la qualité de l'eau.

Le(s) filtre(s) primaire(s) devra(ont) être lavé(s) très régulièrement. Au cas où l'eau dégagerait une mauvaise odeur, vérifier les filtres primaires, nettoyer les corniches, aérer l'eau dans la citerne.

COÛT

Le placement d'une citerne d'eau de pluie peut coûter de 250 à 1250 €. Le groupe hydrophore coûte de 100 à 600 € selon sa puissance et sa qualité. Le filtre de 20 µm revient à 750 €.

L'amortissement de cet investissement se compte tant sur l'économie d'eau de distribution que sur l'économie éventuelle d'adoucisseur, de détergents et savons, l'augmentation de la longévité des appareils dotés d'une résistance chauffante (diminution de l'entartrage).

POTABILISATION DE L'EAU DE PLUIE

L'eau de pluie, faiblement minéralisée, se prête à la potabilisation. Pour y arriver, il



www.ecoconso.org



RÉGION WALLONNE

Avec le soutien
du Ministre de
l'Environnement

RÉSEAU ÉCO-CONSOMMATION

29 rue de Montigny, 6000 Charleroi

071/300.301 (de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

Fiche N°83

faut utiliser un filtre soit à osmose inverse soit en céramique. L'eau ainsi obtenue sera potable mais pas au sens de la législation. Si vous décidez d'acquérir un système de potabilisation, renseignez-vous de façon approfondie sur les produits commercialisés et leurs conditions d'utilisation, la qualité peut varier.

POUR ÊTRE INDÉPENDANT DE L'EAU DE DISTRIBUTION ?

Il faut plus de 60 m² de surface de toit par personne pour pouvoir prétendre se passer totalement de l'eau de distribution.

Voir aussi la fiche-conseil N°73 : «Pourquoi une citerne d'eau de pluie?»

PLUS D'INFORMATIONS

Les Amis de la Terre-Belgique

Place de la Vingeanne à 5100 Dave (Namur)

Permanences : lundi et mardi de 9h à 16h ; jeudi de 9h à 18h. Tél. : 081 40 14 78

Fax : 081 40 23 54

Site Internet : <http://www.amisdelaterre.be>